



COMMUNIQUE RELATIF A L'OPAH-RU DES CENTRES VILLES DE BEUCAIRE, BELLEGARDE ET JONQUIERES SAINT-VINCENT

Les partenaires financiers

La communauté de commune de BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE (CCBTA), maître d'ouvrage, a signé le **22 janvier 2018** une convention financière quinquennale (2018-2022) avec les partenaires financiers (Agence Nationale de l'Habitat, Etat, Département du Gard) pour la mise en œuvre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) des centres anciens de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières Saint-Vincent.

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs

L'objectif de cette OPAH-RU est de conduire une politique ambitieuse et exigeante en matière de réhabilitation afin de proposer des logements de qualité en travaillant sur la **réhabilitation de logements privés** (lot n°1 du marché) mais également sur la mise en œuvre d'**une stratégie foncière** pour intervenir sur les îlots les plus dégradés (lot n°2 du marché).

Il s'agit donc de réhabiliter **331 logements sur 5 ans** et permettre à **10 immeubles en copropriétés, dites fragiles ou dégradées**, de bénéficier d'aides pour réaliser des travaux sur les parties communes.

Les montants prévisionnels

Pour cette OPAH-RU, une enveloppe prévisionnelle de 6 651 500€ est dédiée à cette opération dont **1 445 000 € de la CCBTA**.

De plus, des financements complémentaires peuvent être octroyés sous forme de primes au titre du Programme HABITER MIEUX de l'Etat et l'éco-chèque dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique délivré par La **Région OCCITANIE**.

Qui va en bénéficier...

Les propriétaires occupants (PO) ou propriétaires bailleurs (PB), dont le **bien est situé dans les périmètres identifiés au sein des centres anciens des 3 communes**, pourront ainsi obtenir **une aide financière** pour les travaux de réhabilitation de leurs logements sous conditions (plafonds de ressources pour les PO et à des niveaux de dégradation pour les PB).

Le cabinet URBANIS pour assurer le suivi animation

Piloté par la CCBTA, le **cabinet URBANIS** propose **gratuitement** leurs conseils et écoute qui permettront de **diagnostiquer les logements, évaluer les travaux, proposer des solutions de rénovation et trouver le plan de financement** nécessaire pour engager ceux-ci. Ils sont également chargés de monter les dossiers de subventions permettant le **versement des aides financières mobilisées dans le cadre des travaux**.

Comment les contacter...

Pour les contacter, 3 possibilités :

1. Une permanence physique est organisée tous les vendredis de 10 à 13h à la **Maison du Projet**, installée au **siège de la CCBTA** (1, avenue de la Croix Blanche à Beaucaire) et une permanence en **mairie de Bellegarde** le 2e et 4e mardi de chaque mois de 10h à 13h et en **mairie de Jonquières Saint-Vincent** le 1er et 3e mardi de chaque mois de 10h à 13h. Cet accueil sera assuré par Juliette VAUTIER et Boris CARBALLIDO.
2. par téléphone au : 04.66.59.54.57
3. par mail : aidesaulogement@laterredargence.fr

Activité au 26/07/2019 lot n°1 – Suivi animation de l'OPAH-RU

Depuis le lancement du suivi-animation en juin 2018, **300 personnes** ont contacté URBANIS, dont 130 pour des logements situés à Beaucaire. Suite à la première prise de contact, il s'avère qu'une centaine de personnes sont non éligibles aux subventions de l'OPAH et sont donc réorientée, selon le type de travaux envisagés, vers SOLIHA Méditerranée dans le cadre du PIG « Habiter Mieux » ou vers la CCBTA et les communes.

Néanmoins, à ce jour, nous comptons **201 logements pouvant être potentiellement aidés** dont **30% sont en cours d'instruction**, c'est-à-dire qu'ils remplissent toutes les conditions (situation dans le périmètre défini, travaux éligibles, revenus inférieur aux plafonds). La répartition du type de travaux est la suivante :

- Adaptation des logements aux situations de perte d'autonomie : 10% des logements
- Lutte contre la précarité énergétique : 40% des logements
- Rénovation complète des logements (travaux lourds) : 50% des logements

Plus spécifiquement à Jonquières St-Vincent, nous comptabilisons **20 logements à ce jour pouvant être potentiellement aidés** dont **20% sont en cours d'instruction et 1 logement est terminé**. La répartition du type de travaux est la suivante :

- Adaptation des logements aux situations de perte d'autonomie : 20% des logements
- Lutte contre la précarité énergétique : 10% des logements
- Rénovation complète des logements (travaux lourds) : 30% des logements

Exemples de pourcentage de subventions pour des revenus très modestes (PO)

- Pour l'adaptation du logement aux situations de perte d'autonomie et des travaux < 20 000€ HT, des subventions pouvant aller jusqu'à 100% du montant des travaux HT tel que **M. Dany Jean au 18 Rue du Grand Mas**
- Pour de la lutte contre la précarité énergétique et des travaux < 20 000€ HT, des subventions pouvant aller jusqu'à 60% du montant des travaux HT

Exemples de pourcentage de subventions pour des propriétaires bailleurs (PB)

- Pas d'exemple à ce jour sur la commune de Jonquières St-Vincent
- Exemple à Bellegarde : Rénovation complète (travaux lourds) pour 1 logement et lutte contre la précarité énergétique : subvention de 57% du montant total TTC des travaux dont 23% subventionnés par la CCBTA
- Exemple à Beaucaire: Rénovation complète (travaux lourds) pour 4 logements et lutte contre la précarité énergétique : subvention de 44% du montant total TTC des travaux dont 30% subventionnés par la CCBTA

* * *